

# VERTIKAL-FLEX MAT 100

CONÇU & FABRIQUÉ EN FRANCE

## → DÉSIGNATION

### REVÊTEMENT SEMI ÉPAIS SOUPLE TRÈS RICHE EN RÉSINE

Revêtement de finition souple du système d'imperméabilité **VERTIKAL-FLEX** à base de résines acryliques à double réticulation conforme au DTU 42.1 et à la norme NF EN 1062-1.

FINITION : **ASPECT MAT**

TEINTES : **BLANC** et **NUANCIERS VERTIKAL®**. Dans le nuancier Façades VERTIKAL®, il est déconseillé d'utiliser les teintes repérées par un 0 en début de référence.

## → CLASSIFICATION

AFNOR NF T 36-005 - Famille I Classe 7b2

AFNOR DTU 42.1 : I1 à I4

AFNOR NF EN 1062-1 : E<sub>3</sub> à S<sub>1</sub>V<sub>2</sub>W<sub>3</sub>A<sub>2</sub> à 5

## → CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Densité : 1,54 (valeur maximale en teintes blanc et pastel)
- Extrait sec : 72 %
- Taux volumique d'extrait sec : 56 %

## → DESTINATION

### EMPLACEMENT

- Façades en atmosphère rurale, urbaine, industrielle et maritime.

## → ENTRETIEN

- En usage courant, les façades à l'abri des eaux de pluie peuvent être lavées au jet d'eau ou au nettoyeur faible/moyenne pression. Celles exposées aux eaux de pluie seront traitées par l'application du **VERTIKAL NETTOYANT CPC**.
- Le propriétaire fera également le nécessaire pour tenir éloignés les gastéropodes des supports rénovés.

## → RÉGLEMENTATION COV

- Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/L.
- Ce produit contient moins de 4 g/L COV.

## → ASSURANCE

**VERTIKAL-FLEX MAT 100** est un produit à usage professionnel, assuré auprès de la compagnie AXA au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.





## PROPRIÉTÉS

- Aspect mat grâce à sa formulation à base de charges minérales.
- Excellente résistance à la fissuration, y compris à basse température, souple et évite le retour du faïençage, des microfissures et des fissures.
- Imperméable aux pluies battantes et excellente résistance aux intempéries.
- Microporeux, respiration des murs, et perméable à la vapeur d'eau.
- Excellente résistance aux rayons ultraviolets et au vieillissement.
- Excellente tenue des teintes dans le temps.
- Bonne capacité d'autolavabilité, peut être complété au nettoyeur faible pression.
- Résiste à l'air salin, compatible en atmosphère maritime.
- Compatible avec tous supports bruts ou peints (voir mise en œuvre).
- Couche de finition moins encrassante que les systèmes classiques.



## MISE EN OEUVRE

### PRÉPARATION DES SUPPORTS

- Les supports énumérés devront être préparés conformément au DTU 42.1 et à notre cahier des charges avant l'application des primaires **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.
- Dans le cas de supports contaminés, se référer au paragraphe "préparation des supports" des Fiches Techniques **VERTIKAL PRIM+ A** ou **VERTIKAL CT**.

### DILUANT et NETTOYAGE

- À l'eau.

### APPLICATION

- Enlever le dépôt de matière en surface du fût qui a pu se former et malaxer avant emploi.
- Se référer au fascicule "Descriptif du système d'imperméabilité et d'étanchéité", paragraphe 1 "Travaux neufs ou de rénovations".

### CONSOMMATION

- Le **VERTIKAL-FLEX MAT 100** s'applique au rouleau en une couche de 500 g/m<sup>2</sup>, permettant de déposer une épaisseur sèche de 200 microns.
- Cette quantité peut être plus élevée selon la planéité et la porosité du support.

### SÉCHAGE À 20 °C et HUMIDITÉ RELATIVE DE 65 %

- Hors poussières : 3 heures.
- Sec : 8 heures ou plus élevé selon quantité des colorants (pour mise à la teinte).
- Recouvrable : 24 heures.

### PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5 °C et supérieure à 30 °C, par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.
- Stocker à l'abri du gel.
- Se référer à notre Fiche de Données de Sécurité (consultable sur [www.vertikal.fr](http://www.vertikal.fr)).

### DÉCHETS

- Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les déchets ménagers. Apporter l'emballage et le reste de son contenu dans un centre agréé. Se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d'élimination et de collecte.

Durée de conservation en emballage d'origine non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité : 12 mois.

**Important :** Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces subissant des chocs thermiques cycliques, le choix de teintes dont l'indice de luminance Y est supérieur à 35 % est fortement conseillé. La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure. Elle a pour but d'informer ses utilisateurs sur les propriétés du produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont communiqués à titre indicatif. Toutefois, ils ne peuvent se substituer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à traiter. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent, sans préavis, et nous recommandons à l'utilisateur, de vérifier, auprès de nos services et avant toute mise en œuvre, que la présente fiche technique n'a pas été remplacée par une édition plus récente.

